Championnat Individuel Jeunes de la Mayenne organisé par le CDJE 53 les 29 & 30 novembre 2025

Règlement Intérieur

Préambule

Le texte français constitue la version officielle de ce règlement intérieur et de ses annexes.

Dans ces Règles, les termes "joueur" et "il" doivent s'entendre tant au masculin qu'au féminin.

Dans ces règles les termes : FFE signifie Fédération Française des Echecs FIDE signifie Fédération Internationale Des Echecs

Article 1 Organisation	<u>2</u>
Article 2 Arbitrage & Lieu du tournoi	2
Article 3 Règles & Licences	2
3.1 Licences	2
3.2 Inscriptions	
3.3 Moyens de Communication	
Article 4 Tournoi	
4.1 Répartition	3
4.2 Cadence de jeu	3
4.3 Horaires	3
4.4 Classement et départage	3
Article 5 Les qualifiés	4

Article 1 Organisation

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs de la Mayenne organise chaque année le Championnat Individuel Jeunes de la Mayenne pendant 2 jours, si possible aux mêmes dates que les autres départements de la ligue.

L'organisation de l'épreuve est confiée à un club par la décision du Comité.

Article 2 Arbitrage & Lieu du tournoi

L'arbitre de ces rencontres est Alain LUCAZEAU (AE1)

L'organisation est confiée au club de Laval-Hilard sous l'égide du Comité Départemental du Jeu d'Echecs de la Mayenne (CDJE53).

L'ensemble des rencontres aura lieu les 29 & 30 novembre 2025, à la salle des Fourches-1 place Pasteur-53000 LAVAL.

Article 3 Règles & Licences

Les règles du jeu sont celles définies par la FIDE lors de son 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2023.

Les appariements sont effectués à partir du logiciel PAPI, dernière version disponible sur le site de la FFE.

Le règlement s'appuie sur les textes suivants :

- J01 Championnat de France Jeunes voté par le Comité Directeur de la FFE le 17/05/2025.
- -RI Championnat Ligue Jeunes Individuel de la ligue PDL voté par la ligue PDL le 02/06/2025, validé par la CTF le 22/08/2025.

3.1 Licences

Le Championnat Individuel Jeunes de la Mayenne est ouvert aux joueurs des catégories U08 (Petits Poussins) à U20 (Juniors).

Tous les joueurs doivent être titulaires d'une licence A.

Les joueurs doivent également être licenciés dans un Club de la Mayenne pour la saison en cours.

3.2 Inscriptions

Il est souhaitable de s'inscrire avant la veille du tournoi. Exceptionnellement, les inscriptions restent possibles avant l'heure de début du pointage (article 4.3).

Cependant, les personnes s'inscrivant le jour même, doivent obligatoirement posséder la licence A (article 3.1), sous peine de refus.

3.3 Moyens de Communication

Les téléphones mobiles devront être éteints ; si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie.

Les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints.

Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

Article 4 Tournoi

4.1 Répartition

Les joueurs sont répartis dans 6 tournois, un par catégorie d'âge, regroupant les catégories mixte et féminine :

- U08 (PpoM et PpoF)
- U10 (PouM et PouF)
- U12 (PupM et PupF)
- U14 (BenM et BenF)
- U16 (MinM et MinF)
- U18 et U20 (CadM, CadF, JunM et JunF)

Une fusion de deux tournois de catégories différentes (ou davantage) est possible et souhaitable afin de favoriser un plus grand nombre de parties jouées pour chaque jeune. Cependant, cette fusion ne doit pas avoir comme conséquence que les résultats d'un tournoi puissent être faussés, et par conséquent, le tournoi issu de la fusion est un toutes-rondes.

4.2 Cadence de jeu

Pour la catégorie Petits Poussins (U08), le Championnat se déroule sur 1 journée (de préférence le dimanche). Les tournois se joueront en 7 rondes à la cadence de 15 minutes pour l'ensemble de la partie avec un ajout de 05 secondes par coup dès le 1er coup.

Il est homologué pour le classement Rapide FFE. La perte de la partie sera déclarée après le troisième coup illégal achevé.

Ce sera l'annexe A5 qui s'appliquera durant le tournoi.

Pour les catégories Poussins (U10) à Juniors (U20), le Championnat se déroule sur 2 journées. Les tournois se joueront en 6 rondes à la cadence de 50 minutes pour l'ensemble de la partie avec un ajout de 10 secondes par coup dès le 1er coup, avec notation obligatoire.

Les résultats seront comptabilisés pour le classement lent FIDE en cas de parties entre deux adversaires ayant :

- Les deux : un ELO lent FIDE inférieur à 1800 ;
- Un ELO national lent pour un ou une des joueurs/joueuses et un Elo lent FIDE inférieur à 1800 pour l'adversaire.

4.3 Horaires

Pour les Petits-Poussins (U08) : Les parties se joueront uniquement le dimanche. Il est impératif d'effectuer le pointage avant 9h50, le jour dit.

Les parties seront jouées à 10h00 - 10h50 - 11h40 - 13h15 - 14h05 - 14h55 - 15h45

Pour les autres catégories :

La première ronde est obligatoirement le samedi matin.

Le pointage s'effectuera le samedi matin de 9h00 à 9h50, et la première ronde se disputera à partir de 10h00.

Les parties se joueront, pendant les deux jours à : 10h00 - 13h15 - 15h45.

Si un tournoi se déroulant sur deux jours, se joue sur 5 rondes, alors la ronde en moins est celle du dimanche à 10h00.

4.4 Classement et départage

Le classement est établi d'abord au nombre de points.

Pour les autres ex æquo, le départage se fait en utilisant dans l'ordre (tournois au Système Suisse): le Buchholz Tronqué, le Buchholz, et la Performance.

Dans le cas d'un tournoi toutes rondes, le départage utilisé est : la Confrontation Directe, le Sonneborn-Berger, puis le KOYA

Article 5 Les qualifiés

Tous les joueurs qui ont participé à la phase Départementale sont repêchables sauf s'ils abandonnent le tournoi.

Dans chaque tournoi, sont qualifiés les joueurs ayant totalisé au moins un point de plus que la moyenne et à la condition d'avoir été appariés à toutes les rondes.

Les qualifications par l'Elo FFE ou FIDE du 1er septembre pour le Championnat de Ligue sont, selon la règle suivante :

• catégories	U16 (Minime) 2000	U16F (Minime) 1800
	U14 (Benjamin) 1900	U14F (Benjamine) 1750
	U12 (Pupille) 1800	U12F (Pupillette) 1600
	U10 (Poussin) 1650	U10F (Poussine) 1500

Toutes les participantes aux championnats départementaux sont qualifiées pour les championnats de Ligue, sauf si elles sont plus de cinq dans leur catégorie dans ce cas, seules les cinq premières sont qualifiées les autres deviennent repêchables en cas de désistement.

Sont qualifiés pour le championnat de Ligue :

- •Les joueurs dont le Elo FIDE satisfait aux minimums indiqués par l'article 2.6 du règlement du Championnat de France Jeunes minoré de 100 Pts Elo.
- •Les joueurs dont le nombre de points réalisé lors du dernier Championnat de France entrent dans les minimums indiqués dans l'article 2.6 du règlement du Championnat de France Jeunes minoré de 1 point, soit 5 ou 5,5.
- •Le vainqueur du tournoi promotion de l'année précédente est qualifié d'office dans la catégorie qu'il aura la saison suivante.
- •Tous les Champions de Ligue de la saison précédente sont qualifiés d'office aux championnats jeunes de la Ligue qu'ils changent de catégorie ou non.

Le tableau des qualifiés d'office pour le Championnat de Ligue sera édité fin septembre, si possible, et consultable sur le site de la Ligue.

Dérogations : Chaque département possède deux dérogations, pour l'ensemble de toutes les catégories, de U08 à U16, qu'il peut utiliser s'il le souhaite.